

DEPARTEMENT

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2007

**DELIBERATION
N° 2007.06.235**

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS

Rapporteur : **Monsieur SAUZE**

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DES DECHETS
MENAGERS ET ASSIMILES - ANNEE 2006**

DE LA CHARENTE

DU GRAND ANGOULEME

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 JUIN 2007**

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **22 juin 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

Lionel MERONI à Jean DUMERGUE, Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Louis DESSET à Bernard SAUZE, Jean-Pierre GRAND à Alain PIAUD, Gérard MARQUET à François ELIE, Jean-Jacques SYOEN à Jean-Yves DE PRAT, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Patrick RIFFAUD par Jacqueline WILDE

Suite au vote du compte administratif 2006 relatif à l'exercice de la compétence gestion des déchets ménagers, il convient de soumettre à votre approbation le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers prévu par la loi n° 95 -101 du 2 février 1995 et le décret n° 2000 - 404 du 11 mai 2000, au titre de l'exercice 2006.

Il a pour objectifs :

Délibération
n° 2007.06.235

**Rapport annuel sur
le prix et la qualité
du service public
des déchets
ménagers et
assimilés - année
2006**

- De fournir au conseil communautaire et aux conseils municipaux les informations essentielles à caractère technique et financier permettant d'apprécier la qualité de gestion du service public d'élimination des déchets ménagers, ses évolutions et ses facteurs explicatifs,
- D'assurer une plus grande transparence sur la gestion du service public vis à vis des usagers,
- D'inciter de ce fait à une meilleure maîtrise des coûts de ce service.

Il comprend plusieurs parties dont :

- Synthèse
- Caractéristiques générales du service public
- Indicateurs techniques
- Indicateurs financiers
- Animation – Education – Sensibilisation à l'environnement

Vu l'avis favorable de la commission environnement du 5 juin 2007,

Vu l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux du 13 juin 2007,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 19 juin 2007,

Je vous propose :

D'APPROUVER le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2006.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 05 juillet 2007	<u>Affiché le :</u> 06 juillet 2007